



# Commission thématique élargie Inondation

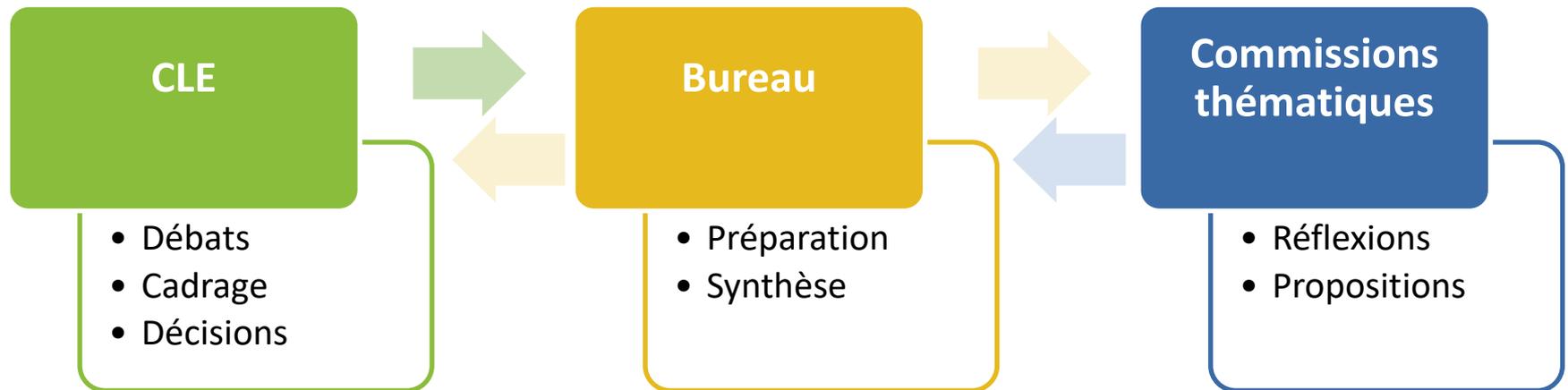
*Réunion du 25 mai 2021  
A Belfort (90)*

- **Rôle de la Commission thématique**
- **Éléments de diagnostic**
- **SLGRI de l'Allan**
- **Pistes de réflexion pour l'élaboration du PAPI**
- **Points divers**

- Rôle de la Commission thématique
- Éléments de diagnostic
- SLGRI de l'Allan
- Réflexion pour l'élaboration du PAPI
- Points divers



## Rôle de la commission thématique





## COM1 Ressource quantitative

*Présidente : Mme DUVERNOIS*



## COM2 Pollutions et qualité de l'eau

*Président : M. SCHIESSEL*



## COM3 Inondation

*Président : M. CONSTANTAKATOS*



## COM4 Morphologie et milieux aquatiques

*Président : M. DUPREZ*



## COM5 Organisation et communication

*Président : M. CONSTANTAKATOS*



## COM3 Inondation

### ➤ Commission mixte SAGE/SLGRI

### ➤ Axes de réflexion :

- Suivi de la SLGRI
- Actions intégrées (restauration des milieux et prévention des inondations)
- Diagnostics de vulnérabilité
- Intégration du risque ruissellement
- Préservation/restauration de champs d'expansion des crues, solutions fondées sur la nature
- Gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation, infiltration, déconnexion...)
- Sensibilisation, culture du risque
- ...
- → actions à intégrer au PAPI

## ➤ Composition de la commission thématique

- COM3 Inondation

Collège des élus	Collège des usagers	Collège de l'Etat	Autres membres
CCPH : Mme RAPP CCST : services CCVS : M. CHIPAUX + services GBCA : Mme CEFIS, M. CHALLANT, <b>M. CONSTANTAKATOS (Pdt)</b> et M. KOEBERLÉ PMA : MM. DEMANGEON et METHOT + services Département 90 : services SIE Giromagny : M. GRISEY Pôle métropolitain : M. ANDERHUEBER + services EPTB S&D : services	Chambre d'agriculture 25/90 : M. MONNIER + services FDAAPPMA 90 : services France Nature Environnement: M. GROUBATCH UIMM ADU-PM <i>(+ Conservatoire d'Espaces Naturels)</i>	AERMC DDT 90 DREAL BFC OFB ONF  (+ ARS)	CCRC : M. GALMICHE AUTB

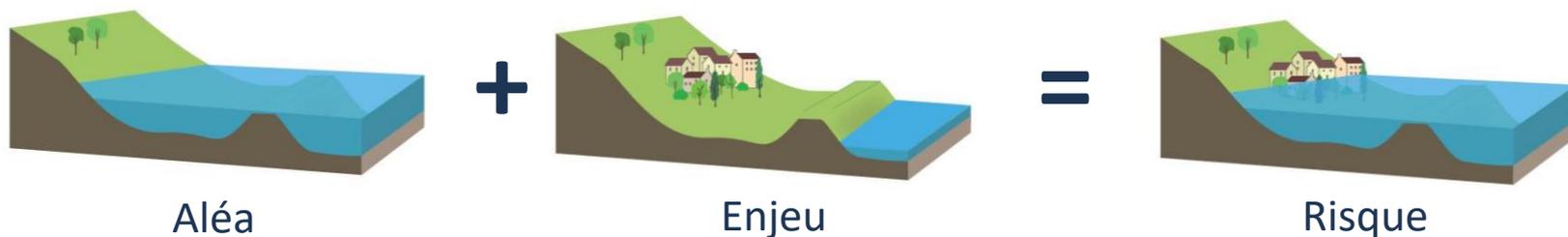


# Éléments de diagnostic du bassin de l'Allan *vis-à-vis de la thématique inondation*

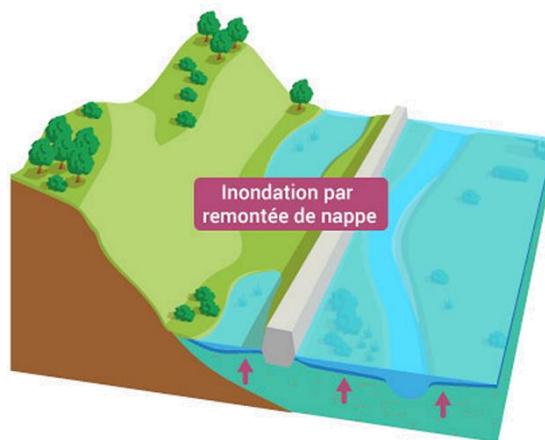
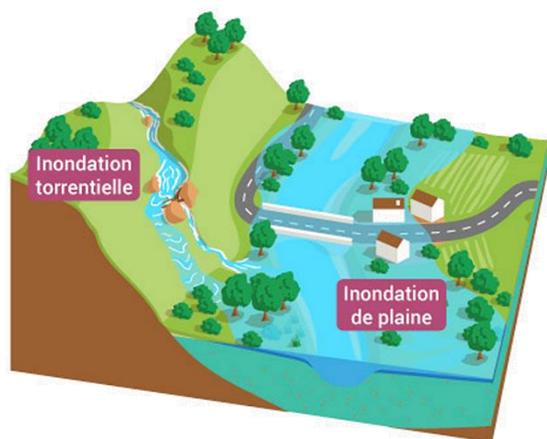
- Rôle de la Commission thématique
- **Éléments de diagnostic**
- SLGRI de l'Allan
- Réflexions pour l'élaboration du PAPI
- Points divers

## ➤ Quelques précisions

- Le risque inondation



- Les principales typologies d'inondation



## ➤ Aléa

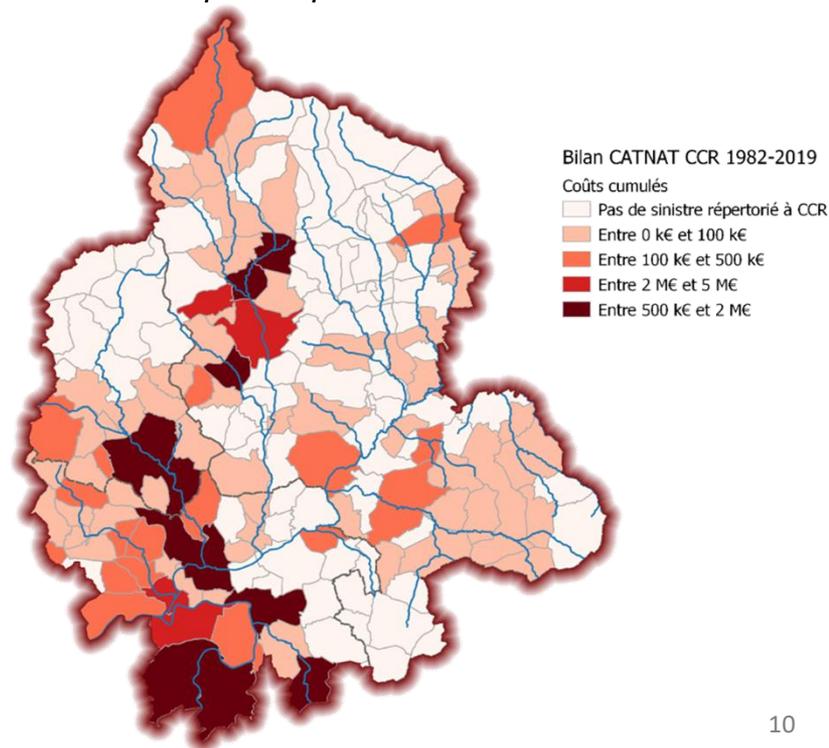
- Une hydrographie dense, formant un nœud hydrographique complexe (*confluence du Doubs, de l'Allan, de la Savoureuse, de la Lizaine et du Rupt*)
- Des sous-bassins réactifs à la pluviométrie : caractère torrentiel (*Savoireuse amont*), caractère karstique (*Allaine, Feschotte, Rupt, Lizaine aval*)
- Les crues les plus importantes sont dues à la conjoncture de plusieurs phénomènes (*fonte brutale du manteau neigeux associé à un épisode pluvieux intense ou prolongé*)

## ➤ Enjeux

- Un territoire à forte densité de population
- Un pôle économique régional majeur, fortement industriel

## ➤ Facteurs aggravants

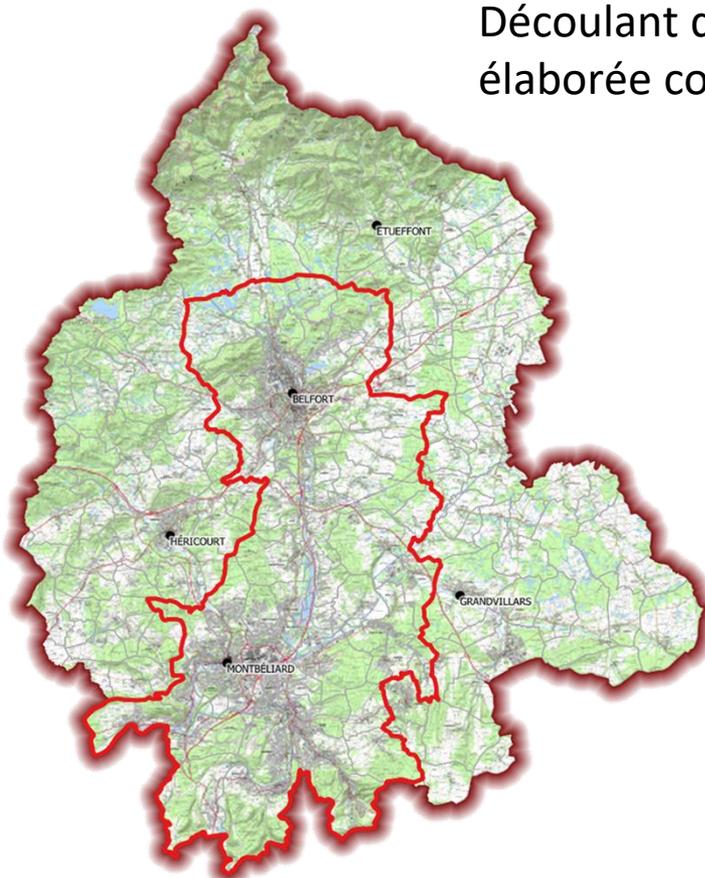
- Une forte artificialisation des milieux, aggravant la violence des crues
- Une urbanisation en cœur de vallée, au plus près des cours d'eau



## ➤ Un territoire à risque important d'inondation

- La concentration d'enjeux humains et économiques au cœur d'un nœud hydrographique ont justifié la désignation de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard comme territoire à risque important d'inondation en 2012.

Découlant de cette désignation, la SLGRI du bassin de l'Allan a été élaborée conjointement au SAGE sur un périmètre cohérent



Type de scénario	Enjeu	Total sur le TRI	Commune la plus impactée	2 <sup>e</sup> commune la plus impactée
Scénario fréquent	Habitants permanents impactés	3 995	Montbéliard (1 019)	Audincourt (443)
	Nombre moyen d'emplois impactés	1 847	Montbéliard (700)	Valentigney (189)
Scénario moyen	Habitants permanents impactés	21 254	Audincourt (3 700)	Montbéliard (3 079)
	Nombre moyen d'emplois impactés	21 173	Sochaux (20 861)	Montbéliard (6298)
Scénario extrême	Habitants permanents impactés	39 370	Audincourt (6 916)	Belfort (5 147)
	Nombre moyen d'emplois impactés	33 666	Sochaux (20 965)	Belfort (7438)



# La SLGRI de l'Allan



## Commission inondation élargie du SAGE Allan 25 mai 2021





Retour sur les actions de  
prévention précédemment  
engagées

## Des collectivités mobilisées de longue date

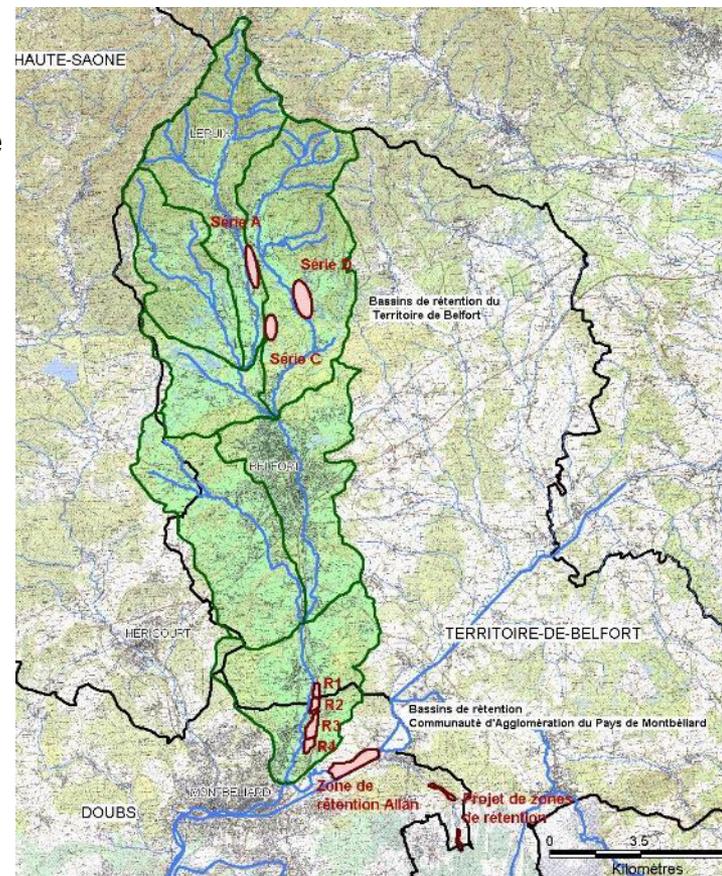
1. Structuration des démarches suite à la crue de février 1990
2. Réalisation du projet de gestion intégrée des inondations de la Savoureuse (1994-2000) => **Construction des bassins du Territoire de Belfort et de la CAPM**
3. Réalisation d'une zone de sur stockage (400 000 m<sup>3</sup>) sur l'Allan en compensation du remblaiement Technoland (CAPM)
4. Les PPRi :

90 :

- Savoureuse, Rhône, Rosemontoise (prescrit en 1996, approuvé en 1999, révision-extension prescrite en 2012)
- Bourbeuse (prescrit en 2000, approuvé en 2002, révision-extension prescrite en 2012)
- Allaine (prescrit en 2002, approuvé en 2005)

25 :

- Savoureuse (prescrit en 1997, approuvé en 2004, révision prescrite en 2012)
- Doubs/Allan/Rupt (prescrit en 2000, approuvé en 2005)
- Feschotte (prescrit en 2012, approuvé en 2015)
- Gland (prescrit en 2012, approuvé en 2018)



## Le PAPI Allan-Savoireuse (labellisé en 2005)

### 1. Opérations de ralentissement dynamique :

- reprise et amélioration des bassins du 90
- amélioration des bassins de la CAPM et gestion dynamique
- création des bassins de la Feschotte

### 2. Opérations de protections rapprochées :

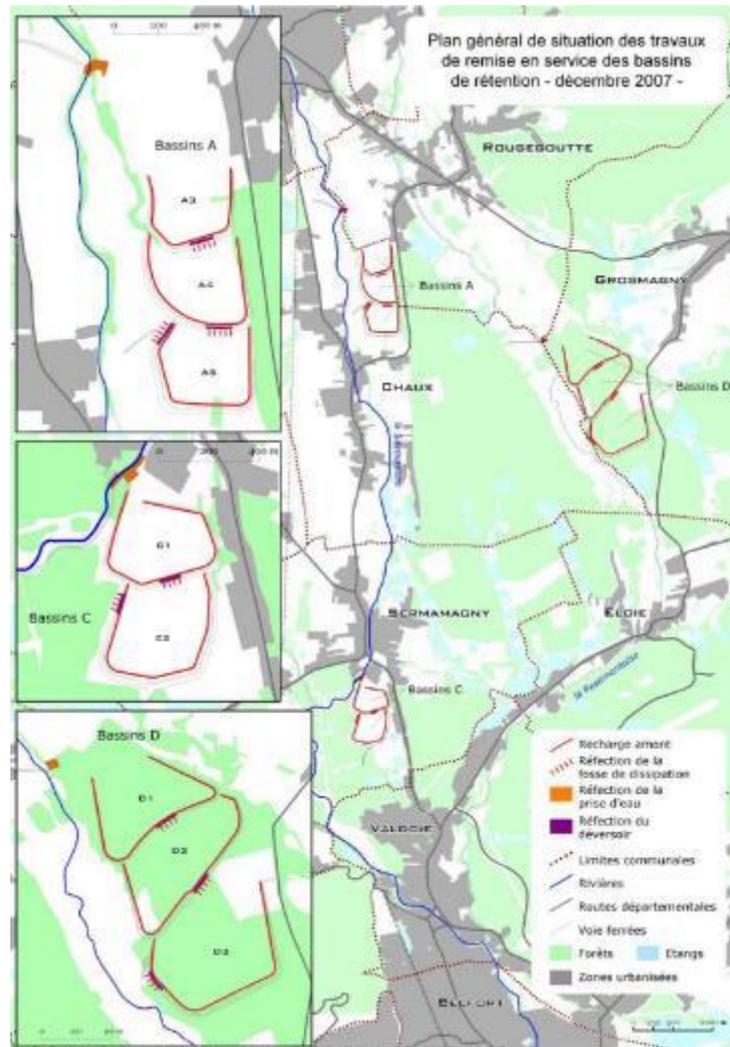
- CAPM : basse vallée de l'Allan
- 90 : protections locales envisagées

### 3. Opérations de prévention :

- développement de la culture du risque (ruban balise, échelle limni.) / CAPM

### 4. Opérations relatives à la surveillance et aux alertes

- installation d'un radar hydro-météorologique
- extension du réseau hydrométrique...



## Le PAPI Allan-Savoireuse : bilan établi en 2008

### 1. Un volet « travaux de protection » très lourd

- actions toujours en cours
- report des travaux de protections rapprochées du CD 90

### 2. Une priorité à donner désormais aux actions de prévention :

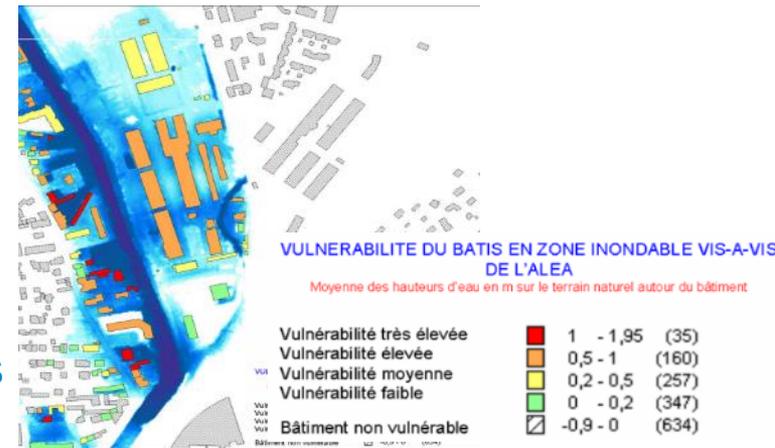
- révision des PPRi
- élaboration et suivi des PCS
- développement de la culture du risque
- ...

#### → Réduction de vulnérabilité

- volet peu traité dans le cadre du PAPI
- étude réalisée depuis sur PMA (2014-2015)

#### → Prévention du risque « rupture d'ouvrage »

- travail sur les systèmes d'alerte et de secours
- sensibilisation de la population



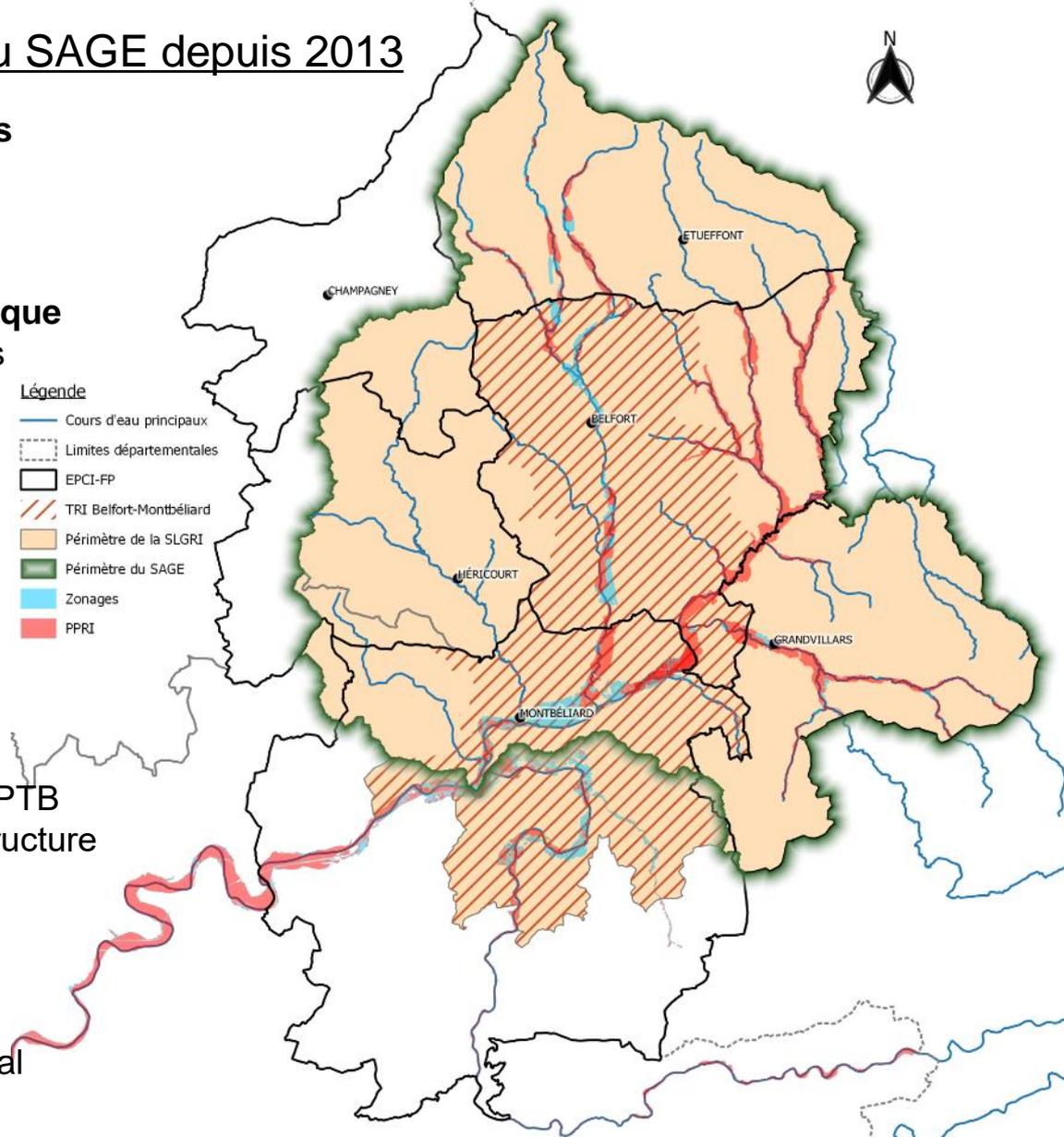


# Présentation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Allan-Savoireuse

# Présentation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Allan-Savoireuse

## Articulation avec les travaux du SAGE depuis 2013

- Mise en **cohérence des périmètres d'action**
- Recherche d'une **gouvernance unique** (pour ne pas multiplier les instances de réflexion et de gouvernance et optimiser les démarches territoriales existantes).
- Gouvernance via la Commission Inondation élargie du SAGE Allan
- Animation par la DREAL BFC et l'EPTB Saône et Doubs en l'absence de structure GEMAPIenne locale à l'échelle
- Approbation du contenu de la SLGRI en 2016 par arrêté préfectoral



## Les grands axes de travail identifiés en 2015

→ Un objectif transversal :

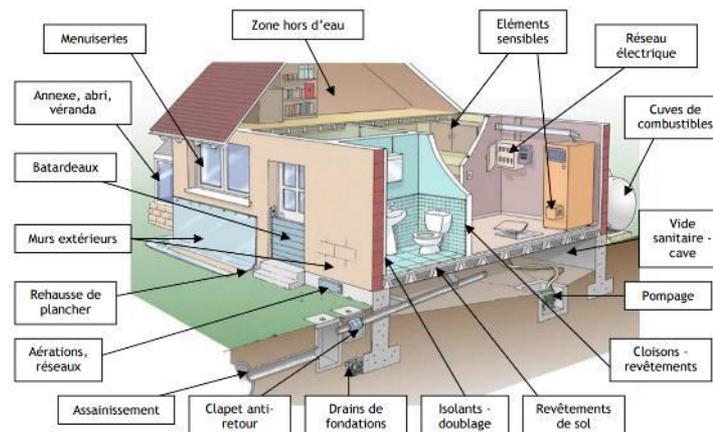
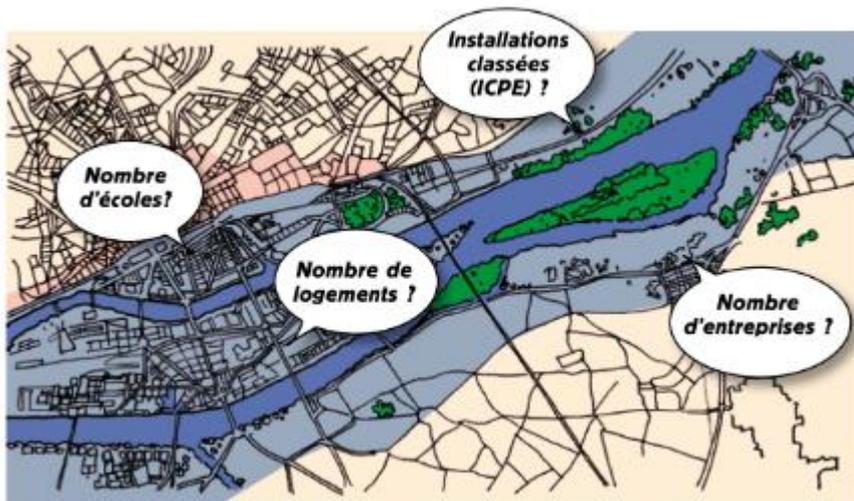
*Fédérer les acteurs de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'eau et de la gestion de crise dans la définition, le suivi et la mise en œuvre de la SLGRI*

→ 4 axes principaux :

1. La connaissance et la sensibilisation au risque d'inondation
2. L'aménagement du territoire
3. La gestion de crise et le retour à la normale
4. L'articulation entre prévention des risques, restauration des milieux aquatiques et ouvrages hydrauliques

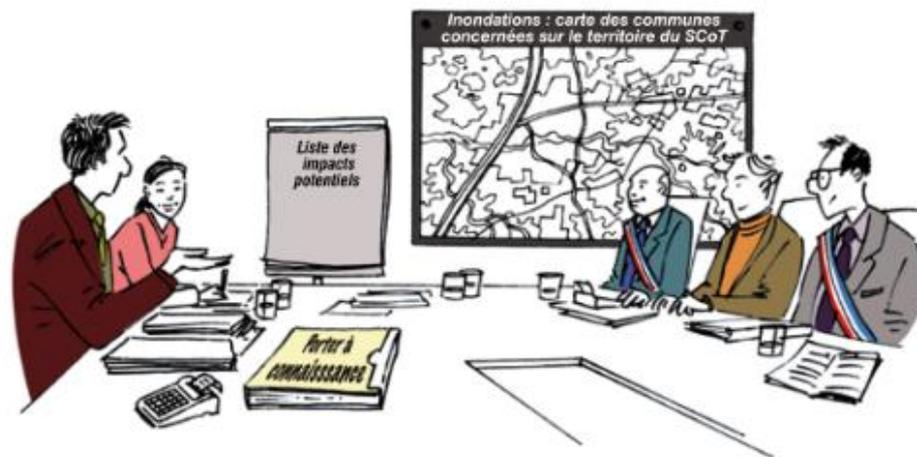


## GO 2 - Réduction de vulnérabilité et aménagement du territoire



### Mots clés :

- diagnostics et travaux de réduction de **vulnérabilité du territoire** : habitat, commerces, industries, réseaux...
- prise en compte du risque à l'**échelle pertinente** (SCOT, PLUi)
- favoriser les échanges à l'amont des projets entre services de l'État et collectivités
- révision des PPRi anciens



## GO 3 - Gestion de crise et retour à la normale

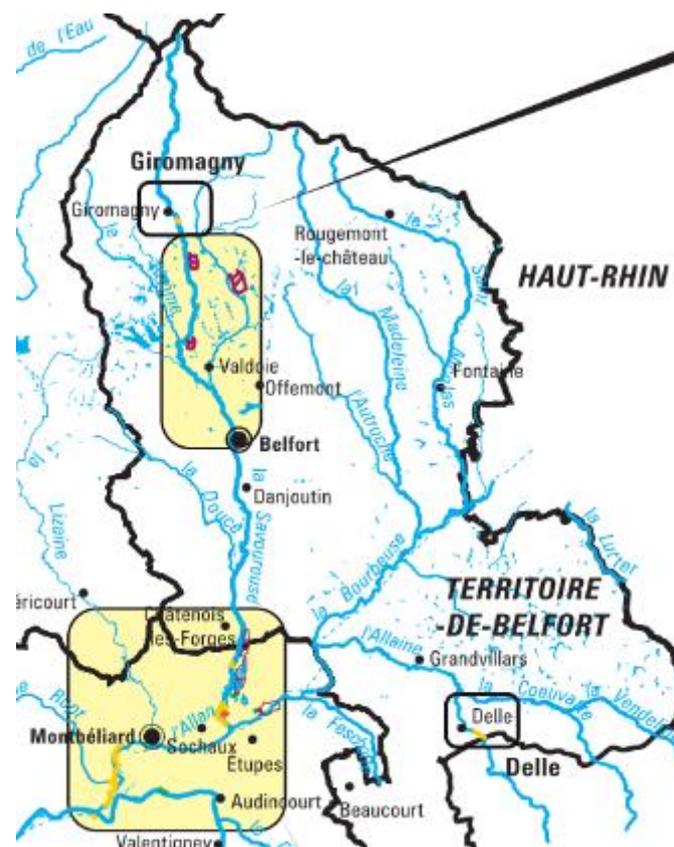


### PLAN ORSEC DEPARTEMENTAL

LES DISPOSITIONS SPECIQUES  
ORSEC RELATIVES AUX  
INONDATIONS



## GO 4 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations





# Perspectives de prise en compte de la SLGRI dans un futur PAPI

## Les obligations de prise en compte du PAPI

→ La SLGRI est un maillon de la politique nationale de gestion du risque inondation. Elle décline à l'échelle locale, les objectifs du plan de gestion du risque inondation du bassin Rhône-Méditerranée (PGRI). Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est l'outil opérationnel permettant de mettre en œuvre les dispositions de la SLGRI

→ Le dossier de PAPI doit démontrer comment le programme d'action s'articule avec les mesures du PGRI et de la SLGRI

→ Une déclinaison des objectifs de la SLGRI selon l'avancement réalisé depuis 2017

## L'avancement de la SLGRI

→ Une mise en œuvre difficile suite aux problèmes de gouvernance du SAGE. Une structure porteuse à la bonne échelle serait plus efficace dans ce sens pour animer en local

→ **Grand Objectif 1: connaissance et sensibilisation au risque**

- Améliorer la connaissance des aléas inondation
- Mettre en place des outils mutualisés pour favoriser le développement, le partage et la diffusion de la connaissance
- Développer la conscience du risque

→ *Objectifs en partie remplis via l'ORISK mais à poursuivre dans un PAPI*

→ *Partenariats avec les services de l'Etat (DDTs et DREAL)*

## L'avancement de la SLGRI

### → **Grand Objectif 2: réduction de vulnérabilité et aménagement du territoire**

- Mettre en œuvre une stratégie de réduction de vulnérabilité
- Favoriser la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire
- Finaliser l'élaboration/révision des PPRi

→ *Diagnostics et travaux de réduction de vulnérabilité fléchés pour PAPI*

→ *Formation des acteurs à développer + valorisation des zones inondables et espaces naturels*

→ *Partenariats avec services de l'État (DDTs et DREAL) + CCI*

## L'avancement de la SLGRI

### → **Grand Objectif 3: Gestion de crise et retour à la normale**

- Surveillance et alerte
- Optimiser l'articulation des dispositifs de gestion de crise entre l'Etat et les collectivités
- Accompagner les collectivités et les professionnels dans les 3 phases de la gestion de crise (avant/pendant/après)

→ *Protocole de relevé des ruissellements mis en place entre EPTB et DREAL*

→ *Partenariats avec services de l'État (DDTs et DREAL) + SIDPC*

## L'avancement de la SLGRI

### → **Grand Objectif 4: Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

- Privilégier les démarches intégrées conjuguant gestion du risque et restauration des milieux
- Augmenter la sécurité des populations vulnérables en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
- Renforcer la coordination entre les collectivités GEMAPIennes

→ *Peu d'avancement, beaucoup reste à faire*

→ *PAPI = outil idéal pour coordonner et faire émerger ce type de projet à la bonne échelle + disposition PGRI pour que la restauration physique soit conjointe à la lutte contre les inondations*



# Présentation du cahier des charges PAPI 3 (version 2021)

**Le PAPI : un outil au bénéfice d'un projet de territoire à mener à une échelle pertinente**

→ Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités

→ Bénéfices :

- Subvention de l'animation du PAPI, dès la déclaration d'intention (50 % des dépenses engagées, plafond de l'assiette éligible de 130 k€/an)
- Pré-requis pour la mobilisation du FPRNM pour les études et travaux des collectivités et les opérations de réduction de la vulnérabilité
- Possibilité de mobiliser d'autres partenaires financiers intéressés par un projet global et partagé (Agence de l'Eau, FEDER,...)

→ Prise en compte des différents aléas inondation de façon globale

→ Sur un bassin de risque cohérent : intégration dans le périmètre du PAPI des zones d'impact hydraulique et environnemental de l'ensemble des actions du programme

## La structure porteuse

- Le porteur du PAPI doit disposer de la légitimité nécessaire pour être reconnu par l'ensemble des acteurs de la démarche :
- Capacité techniques et financières adaptées à l'ambition du PAPI
  - Compétence GEMAPI recommandée, si possible sur l'ensemble du périmètre du PAPI. Sinon, coordination à garantir avec les structures gémapiennes impliquées
- le porteur pilote, anime et suit la démarche PAPI, de la déclaration d'intention jusqu'à la mise en œuvre du PAPI.
- il est l'interlocuteur privilégié des services de l'État, des maîtres d'ouvrage, des financeurs et autres parties prenantes, en lien avec le COPIL du PAPI
- le PAPI ne décharge pas les acteurs de leurs responsabilités et le porteur ne se substitue pas à ces acteurs. Il n'est pas forcément maître d'ouvrage des actions du PAPI.

## Les différentes phases du PAPI

- Déclaration d'Intention auprès du préfet coordonnateur de bassin
- Phase de pré-cadrage (menée par l'État, référent unique)
- Élaboration puis mise en œuvre du programme d'études préalables
- Constitution puis instruction du dossier de PAPI complet
- Contractualisation puis mise en œuvre du PAPI complet

## Les objectifs du programme d'études préalables

- Élaborer un diagnostic approfondi du territoire pour avoir un niveau de connaissance du risque homogène
- Confirmer le périmètre d'action du PAPI et créer une dynamique avec les communes et les parties prenantes
- Assurer la concertation et la consultation du public dans l'élaboration du dossier PAPI
- Définir la stratégie et le programme d'actions du PAPI
- Définir les modalités d'évaluation et de suivi du programme

## Les modalités du programme d'études préalables

- Réaliser les études d'avant-projet et/ou indispensables aux futurs travaux
- Actions sur les axes 1 à 5 avec possibilités de travaux uniquement sur la pose de repères de crue, l'installation de sondes piézo ou d'équipements de surveillance/alerte et les travaux de réduction de vulnérabilité si diagnostic préalable
- Instruction par la DREAL (3 mois) avant validation par le préfet pilote
- Réalisation du programme sur 4 ans max, avec une année dérogatoire

## Les modalités du PAPI complet

- Un programme d'actions réparti entre 7 axes + d'autres pièces au dossier (ACB/AMC, stratégie d'action, diagnostic de vulnérabilité, analyse environnementale)
- Instruction par la DREAL (4 à 6 mois) avant labellisation par le préfet de bassin si programme d'action <20M€ ou par la Commission Mixte Inondation sinon
- Contractualisation 3 mois max après labellisation ouvrant droit aux subventions pour les travaux
- Compter 2 ans environ entre la Déclaration d'Intention et la contractualisation du PAPI complet sur la base d'un programme d'études préalables condensé (1 an)
- Durée d'exécution de 6 ans après labellisation, plus 1 an dérogatoire

## Les 7 axes d'action du PAPI

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Gestion des écoulements
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique



# PGRI Rhône-Méditerranée 2022-2027

## Consultation du public

→ SDAGE et PGRI sont révisés tous les 6 ans, de façon coordonnée

→ Consultation du public en cours du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-les-projets-de-sdage-et-de-pgri-2022-2027-du-bassin-rhone-mediterranee>



**Donnez  
votre avis  
sur**

**les inondations  
et le milieu marin**

**L'eau**

comité  
de bassin  
rhône méditerranée

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

PRÉFET  
COORDONNATEUR DE BASSIN  
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Consultation du public

- Webinaire d'information et d'échanges sur le futur PGRI et l'impact du changement climatique sur les risques naturels à destination des porteurs de SLGRI et de PAPI le 25 juin prochain de 10h à 12h30
- Début 2022 : publication d'une synthèse des avis et observations recueillis et de la manière dont ils ont été pris en compte
- Approbation du nouveau PGRI avant mars 2022

## Grands objectifs

- GO1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation
- GO2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
- GO3 : Améliorer la résilience des territoires exposés
- GO4 : Organiser les acteurs et les compétences
- GO5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

## Principaux objectifs renforcés

- Réduire la vulnérabilité des territoires : maîtriser l'urbanisation en zone inondable et adapter le bâti existant exposé
- Valoriser les solutions fondées sur la nature, alternatives à la création ou au renforcement d'ouvrages de protection : espaces de bon fonctionnement, zones d'expansion de crues, études globales sur le risque ruissellement,...
- Améliorer la résilience des territoires exposés : diffusion de l'information, développement de la culture du risque
- Favoriser la gestion intégrée des enjeux
- Développer la connaissance pour s'adapter au changement climatique

Merci pour votre attention



- Rôle de la Commission thématique
- Éléments de diagnostic
- SLGRI de l'Allan
- Réflexions pour l'élaboration du PAPI
- Points divers



## Pistes de réflexion pour l'élaboration du PAPI

- **Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**
  - Etudes de connaissance ruissellement, remontée de nappe
  - Actions de communication/sensibilisation (repères de crues...)
  - DICRIM
  - Partage de connaissance
- **Surveillance, prévision des crues et des inondations**
  - Installations télémétriques
- **Alerte et gestion de crise**
  - PCS
  - Plans d'alerte et de gestion (collectivités, gestionnaires de réseaux, entreprises clés...)
  - Simulations d'alerte
- **Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme**
  - Révision PPRI
  - Gestion des eaux pluviales
- **Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**
  - Diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du BV de l'Allan
  - Diagnostics individuels
  - PCA
- **Gestion des écoulements**
  - Travaux sur le Gland
  - Identification et restauration de ZEC (Grands Prés de la Lizaine ?)
- **Gestion des ouvrages de protection hydraulique**
  - Gestion pérenne des ouvrages
  - Protections locales

- Rôle de la Commission thématique
- Éléments de diagnostic
- SLGRI de l'Allan
- Réflexions pour l'élaboration du PAPI
- **Points divers**



## Points divers

- **Synthèse des travaux des commissions thématiques par le Bureau : mi-juin**
- **Projet d'orientations stratégiques soumises à la CLE : fin juillet**

# Merci pour votre participation



220 rue du Km 400 - 71000 MACON  
Standard : 03 85 21 98 12

## CONTACT

### **Hélène LAMBERT**

Coordinatrice du SAGE Allan  
EPTB Saône et Doubs – Antenne de Belfort  
8 place de la Révolution française – 90000 BELFORT  
Tél. 03 84 58 86 85 / 07 77 84 00 90  
[helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr](mailto:helene.lambert@eptb-saone-doubs.fr)